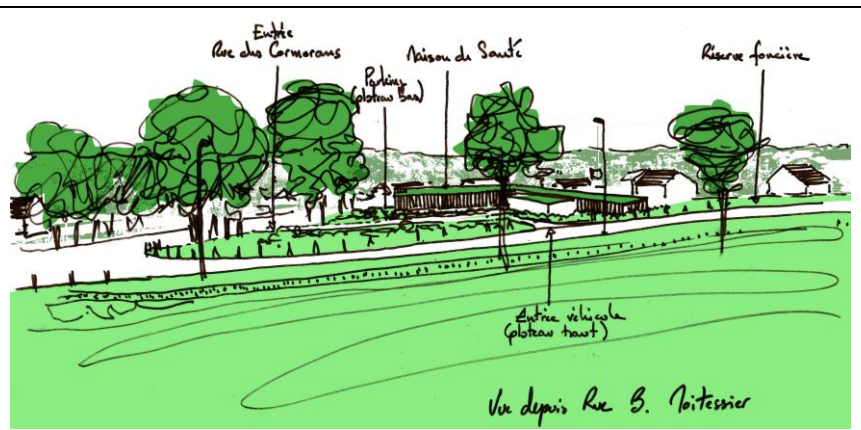


## Notice explicative du projet de la commune

### MAIRIE DE SAINT VALERY EN CAUX

### PROJET : CONSTRUCTION D'UN POLE DE SANTE LIBERAL ET AMBULATOIRE

**Maitrise d'ouvrage :**  
Commune de Saint-Valery-en-Caux  
**Assistant à Maitrise d'ouvrage :**  
SYNOPSIS  
**Maitrise d'œuvre :**  
Atelier 970  
**Autre intervenants :**  
Professionnels de santé regroupés en association



## Démarche de la maitrise d'ouvrage

Une étude en matière de démographie médicale sur le territoire prévoit une baisse importante de certaine profession médicale et paramédicale, parallèlement à une demande accrue de soins exprimée par une population vieillissante.

Les professionnels de santé de Saint Valery en Caux et de Veules les Roses se sont regroupés en association « Association de santé du littoral Saint Valery en Caux / Veules les Roses » afin d'établir un diagnostic territorial et un projet de santé (annexe 2).

Il ressort de cette étude qu'afin d'anticiper les risques, de préparer la continuité des soins et compléter l'offre en matière médicale, le développement d'un exercice regroupé est l'une des réponses. En outre, selon un sondage effectué par l'Ordre National des Médecins, 63 % des étudiants et 60 % des jeunes médecins n'envisagent pas de s'installer en zone rurale en raison des exigences fortes de présence et de disponibilité.

Aussi, afin de favoriser la continuité et l'égal accès aux soins de notre population, en concertation avec les professionnels de santé, la Ville de Saint Valery en Caux souhaite construire un pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de 1338 m<sup>2</sup> de surface utile.

Les caractéristiques principales de ce projet devront être de regrouper en un même lieu des compétences médicales, paramédicales, d'améliorer la coordination entre professionnels de santé et intervenants (installation du centre local d'information et de coordination), de mutualiser les moyens et de rompre l'isolement des professionnels.



➤ Le projet architectural

Respectueux de l'environnement et de la topographie du site, le projet propose une architecture aux lignes épurées. Encastrée partiellement dans le terrain, le pôle s'organise selon deux strates qui différencient les accès et fonctions du bâtiment. Le PSLA se veut exemplaire d'un point de vue environnemental. L'accent est mis sur les dispositifs simples permettant une exploitation économique et limitant les opérations de maintenance. Les matériaux ont été sélectionnés pour leur qualité écologique. L'architecte propose une toiture terrasse végétalisée.



Façade principale Rue des Cormorans

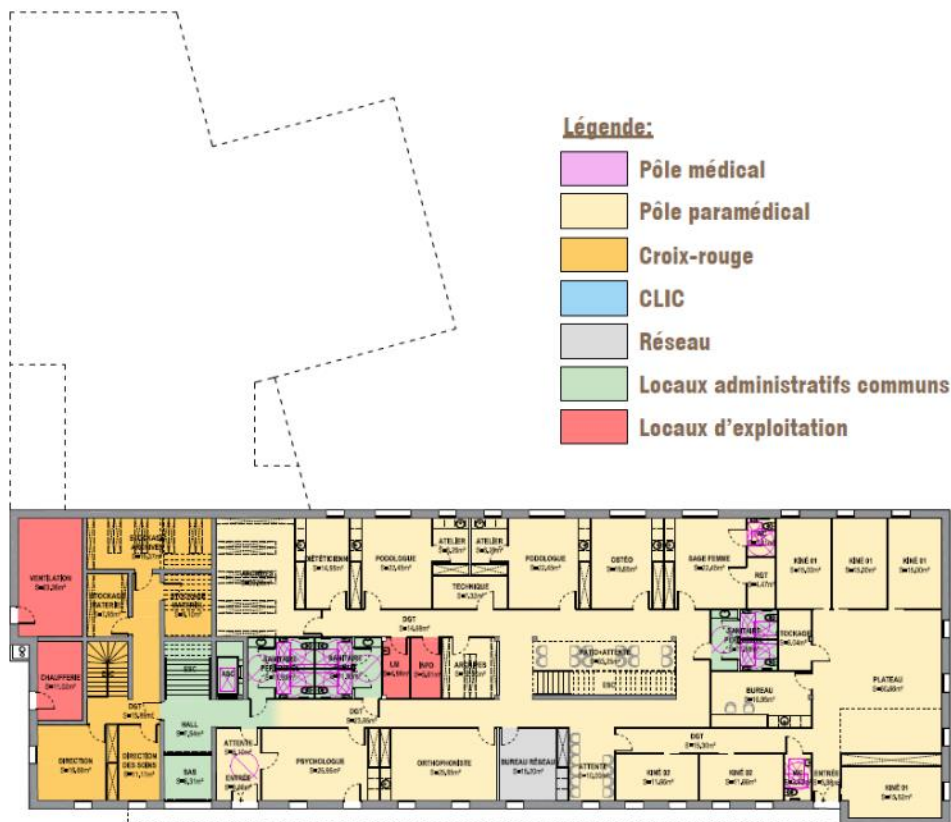


Façade / coupe Rue B. Moitessier





## Plan du Rez-de-Jardin



### ➤ Planning de l'opération

*Nota : Au vu des engagements financiers de l'opération, la désignation du maître d'œuvre a été formalisée par le biais de la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre définie par les articles 88 à 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.*

- Désignation de l'assistant à maîtrise d'ouvrage : décembre 2016
- Finalisation du programme avec les futurs utilisateurs : janvier 2017
- Appel à candidatures maîtrise d'œuvre : 27 janvier 2017
- Choix des 3 candidats à concourir : 21 mars 2017
- Remise des offres des 3 candidats : 24 mai 2017
- Analyse des projets : mai/juin 2017
- Choix du lauréat : 19 juin 2017
- Début des études APS : 20 novembre 2017
- Début des études APD : 15 janvier 2018
- Dépôt du permis de construire : 11 avril 2018
- Consultation des entreprises de travaux : 12 juin 2018
- Travaux : dernier trimestre 2018
- Achèvement des travaux et mise en service du bâtiment : fin 2019

➤ Coût prévisionnel global

Coût prévisionnel global : 3 231 000.00 € HT

Coût prévisionnel des travaux : 2 736 000 € HT

➤ Financement

Financiers	Montant HT
Europe (FAEDER)	
Etat DETR (entre 20 % et 30 %)	570 000 €
Etat DSIL (entre 20 % et 30 %)	134 862 €
Réserve parlementaire	97 000 €
Région Normandie	250 000 €
Département	250 000 €
Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre	400 000 €
Communes environnantes	13 000 €
Plateforme de financement participatif	
<b>Emprunt</b>	<b>Sera fixé en fonction du montant accordé par le FEADER mais environs 800 000 €</b>